



Dossier enquête publique Saint Julien de Ratz

# Document graphique au 3000 ème

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
Modification n°1

**Commune de la Sure-en-Chartreuse**  
**Territoire de Saint-Julien-de-Ratz**  
Règlement graphique  
Pièce numéro X.2

Historique des procédures  
1 : Sans-jurisdiction 38407 - PLU approuvé le 25/05/2007  
2 : Modification n°1 en cours



Echelle : 1/3000e (format papier 0,841 x 1,189 m)

Source : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2015

Mai 2019

**ZONAGE**

- Contour de zone
- A : Zone Agricole
- Ae : secteur permettant l'extension des constructions existantes
- N : Zone Naturelle
- Ne : secteur permettant l'extension des constructions existantes
- Ne1 : secteur permettant le changement de destination, à vocation d'habitat, des constructions existantes et leur extension
- Nh : secteur pouvant recevoir de nouvelles constructions
- Ncp : secteur concerné par une protection de captage
- Nz : secteur correspondant aux ZNIEFF
- AU : Zone A Urbaniser (non constructible)
- AUB : Constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies
- UA : Village ancien
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle
- UH : Centre de pneumologie BAZIRE

**PRESCRIPTION**

- Arbres remarquables à préserver
  - Espace boisé classé
  - Emplacement réservé
  - Tracé informatif de canalisation de gaz
- Les tracés sont indiqués à titre informatif. Il convient de se référer à la SUP annexée au PLU.

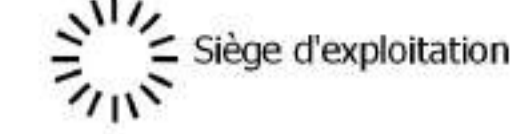
Il est à noter que les risques naturels sont reportés à titre informatif sur le document graphique du PLU.  
Pour plus de précision et pour tout projet, il convient de se référer aux documents relatifs aux risques naturels réalisés par le RTM et ApI Géorisques (carte des aléas) en annexe du PLU.  
Il est à noter : Le ruissellement sur versant, V1 aléa faible est un phénomène généralisé sur le territoire communal

Aléa faible  
Aléa moyen  
Aléa fort

I : inondation en pied de versant  
T : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels  
V : ruissellement et ruissellement sur versant  
G : mouvement de terrain  
P : chute de pierres et de blocs

**INFORMATION**

- Limite communale de 2015
- Parcellaire de 2015
- Bâti de 2018 :
  - bâti dur
  - bâti léger
- Cours d'eau



**TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Numéro d'ER	Destination	Bénéficiaire	Parcelles impactées	Surface approximative
2	Point d'apport volontaire (PAV n°8 CAPV) Route du Pellet	Commune	D304p	50 m²
3	Point d'apport volontaire (PAV n°11 CAPV) lieu-dit « Garnet »	Commune	D703p	50 m²

SAINT-JOSEPH-DE-RIVIERE

COUBLEVIE

LA BUISSE

POMMIERS-LA-PLACETTE

ECHELLE 1/3000e au format papier 0,841 x 1,189 m





Dossier enquête publique Saint Julien de Ratz

# Document graphique au 6000 ème

# PLAN LOCAL D'URBANISME Modification n°1

Commune de la Sure-en-Chartreuse  
Territoire de Saint-Julien-de-Ratz  
Règlement graphique  
Pièce numéro X.1

Historique des procédures  
1 Soen plan de zon. 18/07 - PLU approuvé le 25/09/2007  
2 Modification n°1 en cours



Echelle : 1/6000e (format papier 0,841 x 1,189 m)  
Source : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2015  
Mai 2019

## ZONAGE

- Contour de zone
- A : Zone Agricole
- Ae : secteur permettant l'extension des constructions existantes
- N : Zone Naturelle
- Ne : secteur permettant l'extension des constructions existantes
- Ne1 : secteur permettant le changement de destination, à vocation d'habitat, des constructions existantes et leur extension
- Nh : secteur pouvant recevoir de nouvelles constructions
- Ncp : secteur concerné par une protection de captage
- Nz : secteur correspondant aux ZNIEFF
- AU : Zone A Urbaniser (non constructible)
- AUB : Constructible sous condition d'opération d'aménagement d'ensemble en compatibilité avec les orientations définies
- UA : Village ancien
- UB : Zone urbaine à dominante résidentielle
- UH : Centre de pneumologie BAZIRE

## PRESCRIPTION

- Arbres remarquables à préserver
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Tracé informatif de canalisation de gaz  
Les tracés sont indiqués à titre informatif. Il convient de se référer à la SUP annexée au PLU.

Il est à noter que les risques naturels sont reportés à titre informatif sur le document graphique du PLU.  
Pour plus de précision et pour tout projet, il convient de se référer aux documents relatifs aux risques naturels réalisés par le RTM et AplGéorisques (carte des aléas) en annexe du PLU.

Il est à noter : Le ruissellement sur versant, V1 aléa faible est un phénomène généralisé sur le territoire communal

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort


I : inondation en pied de versant  
T : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels  
V : ravinement et ruissellement sur versant  
G : mouvement de terrain  
P : chute de pierres et de blocs

## INFORMATION

- Limite communale de 2015
- Parcellaire de 2015
- Bâti de 2018 :
  - bâti dur
  - bâti léger
- Cours d'eau
- Siège d'exploitation

## TABLEAU DES EMBLEMES RESERVES

Numéro d'ER	Destination	Bénéficiaire	Parcelles impactées	Surface approximative
2	Point d'apport volontaire (PAV n°8 CAPV) Route du Pellet	Commune	D304p	50 m <sup>2</sup>
3	Point d'apport volontaire (PAV n°11 CAPV) lieu-dit « Garrel »	Commune	D703p	50 m <sup>2</sup>



Zoom - Voir le plan au 1/3000ème

ECHELLE 1/6000e au format papier 0,841 x 1,189 m

0 100 200 m 500 m